

RESTAURATEURS



Enfin le temps des inscriptions pour la prochaine édition de l'Oktobierfest de Sainte-Adèle ! Cette année, l'Oktobierfest se déroulera du 29 septembre au 1<sup>er</sup> octobre.

Depuis 2009, la Chambre de commerce et de tourisme de Sainte-Adèle organise cet événement rassembleur au plus grand bonheur des résidents, commerçants et visiteurs de Sainte-Adèle. La dernière édition ayant rassemblé près de 50 000 visiteurs, l'Oktobierfest de Sainte-Adèle n'a plus à faire sa réputation !

Enfin, le retour de cet événement qui se veut être magistral pour les festivaliers afin qu'ils puissent profiter de l'élan indéniable de rassemblement, que suscite cette fin de semaine festive qui se tiendra du 29 septembre au 1<sup>er</sup> octobre 2023.

Cette activité prodigieuse a été créée en 2009 sous la gouverne de la Chambre de commerce et de tourisme de Sainte-Adèle dans le but de regrouper une « fête de la bière » pour les résidents et villégiateurs. Dès cette édition, plus de 2 000 personnes se sont déplacées sur le site de l'Oktobierfest. Dès lors, la Chambre savait bien que le filon était inestimable, et ce, toujours pour nos résidents, mais aussi pour nos visiteurs où l'endroit est vite devenu « Sainte-Adèle en broue et en couleurs » en raison de sa présentation à l'automne.

Au fil des ans, des partenaires importants se sont greffés à notre organisation. Métro Plus Joanne Dubé est partenaire officiel de l'évènement depuis plusieurs années maintenant.

Grâce à nos ententes avec les médias télévisuels, radiophoniques et imprimés de la région, notre partenariat avec la Ville de Sainte-Adèle, la Caisse Desjardins de la Vallée des Pays-d'en-Haut, le Gouvernement du Québec et à de nombreux collaborateurs, il sera facile pour nous d'accentuer largement la visibilité de l'évènement. De plus, à toute cette panoplie promotionnelle s'ajoute maintenant des objets promos disponibles à l'achat ainsi que des dépliants distribuer à travers la région en plus de 50 000 exemplaires.

L'évènement est présenté par CIME 101.3-103,9, partenaire d'envergure. Tous les autres médias importants seront aussi au rendez-vous pour parler de cette gigantesque activité.

Avec le succès que connaît l'Oktobierfest, nous ne pouvions que reprendre cette formule gagnante avec la Place des citoyens et le Parc Claude-Henri-Grignon comme site officiel de cet événement automnal. Avec son esplanade chauffée, son parc et tous ses espaces disponibles pour le positionnement des kiosques, c'est, en effet, l'endroit tout indiqué pour faire bouger le centre-ville de Sainte-Adèle !

## Venez-vous amuser !

**CONTACT:**

**Marjolaine Paradis, coordonnatrice aux événements**

Bureau : 450-229-2644 poste 201

Cellulaire : 819-217-5531

[evenements@sainte-adele.net](mailto:evenements@sainte-adele.net)

# RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX

## 1) Ouverture de l'Oktobierfest :

Vendredi le 29 septembre 2023 - 15h à 23h

Samedi le 30 septembre 2023 - 11h à minuit

Dimanche le 1<sup>er</sup> octobre 2023 - 11h à 16h

- **Déchargement et montage:** Jeudi le 28 septembre et vendredi le 29 septembre.  
**Prise de rendez-vous obligatoire après l'inscription. Nous communiquerons avec vous près de l'évènement pour la prise de rendez-vous.**  
Les voitures se rendront dans le stationnement de la Place des Citoyens ou du dépanneur Couche-Tard pour un déchargement rapide vers les emplacements octroyés. L'exposant est responsable de charger et décharger le matériel pour son kiosque. L'organisation ne peut fournir cette aide ni par des équipements ni par des employés ou bénévoles.
- **Kiosque prêt pour ouverture :** vendredi 15h  
L'exposant s'engage à ce que son kiosque soit prêt et accessible aux visiteurs pendant les heures d'ouverture.
- **Démontage :** Dimanche 1<sup>er</sup> octobre à 16h. **Interdiction de commencer le démontage avant 16h sans autorisation de la responsable de l'Oktobierfest. Si l'exposant décide de contrevenir à ce point, il se verra interdire une participation future.**

## 2) Emplacement :

Un espace d'une grandeur de dix (10) pieds par quatorze (14,5) pieds environ sera attribué à chaque exposant. L'emplacement attribué aux restaurateurs par la Chambre de commerce est non-transférable et ne peut être ni sous-loué, ni partagé sans le consentement de la Chambre. Le restaurateur ne peut en aucun cas excéder ses grandeurs d'emplacement.

Nous vous demandons **de ne pas accrocher de produit, affichage, toile ou autre article nuisant à la visibilité sur les côtés ou pouvant occasionner une gêne à votre voisin.**

*La coordonnatrice aux évènements tentera de donner les mêmes emplacements que l'année précédente aux exposants récurrents. Cependant, pour des raisons de logistique, il se pourrait que l'emplacement qui vous était attribué change sans préavis.*

D'aucune façon, il ne sera possible de connaître votre emplacement à l'avance.

## 3) Responsabilité :

La Chambre ne sera en aucun cas tenue responsable du vol, du vandalisme et des détériorations des biens à vendre de l restaurateur ainsi que des équipements, meubles, voitures, camions, remorques et accessoires de l restaurateur. L'organisation de l'Oktobierfest engage une équipe de surveillance pour les nuits de jeudi, vendredi et samedi.

Chaque exposant doit posséder leur propre extincteur. Une inspection sera faite par un membre de la CCTSA le vendredi avant l'ouverture du site.

## 4) Sécurité incendie

Chaque exposant doit posséder son propre extincteur. Une inspection sera faite par un membre de la CCTSA le vendredi avant l'ouverture du site.

**5) Coût :**

Le prix pour les espaces est joint au présent contrat. Les coûts sont payables en deux versements par chèque ou avec carte de crédit. Les chèques doivent être faits à l'ordre de la Chambre de commerce et de tourisme de Sainte-Adèle. Non remboursable.

**6) Intempéries :**

L'Oktobierfest est ouvert malgré les intempéries (pluie, vent, etc.). Aucun remboursement ni dédommagement ne sera appliqué.

**7) Électricité :**

Chaque exposant doit, à son inscription, fournir à l'organisation de l'Oktobierfest ses demandes techniques et électriques. L'organisation fera tout ce qui est en son pouvoir pour répondre aux demandes de chaque exposant, mais en aucun cas elle ne pourra être tenue responsable si, pour des raisons techniques, elle ne peut répondre aux dites demandes.

Si en cours d'année, à la suite de l'inscription, les besoins électriques changent, l'exposant doit en avvertir la coordonnatrice aux événements dès que possible. Cette dernière devra s'assurer de la disponibilité des circuits électriques avant d'en accepter la demande.

À l'inscription, chaque exposant aura accès à une prise de 1500w, ce qui équivaut à une prise régulière. Les prises supplémentaires sont au coût de 75\$ + taxes, pour les trois jours. Maximum 5 prises par kiosque

*Sur place, aucun ajout électrique ne sera accepté.*

*Voir page 6 pour plus de détails.*

**8) Transport de matériel :**

Le restaurateur est responsable de charger et décharger le matériel pour son kiosque. L'organisation ne peut fournir cette aide ni par des équipements ni par des employés ou bénévoles.

**9) Assurance :**

Chaque exposant doit posséder une assurance responsabilité de 2 000 000\$ pour commerce non-sédentaire lors d'évènements extérieur pour la durée totale de l'Oktobierfest. L'exposant doit obligatoirement en fournir une copie à son inscription. Si l'exposant décide de ne pas se prévaloir d'une assurance, un formulaire de renonciation devra être signé.

**10) Permis MAPAQ :**

Le restaurateur doit obligatoirement avoir en sa possession un permis du MAPAQ pour événement extérieur valide du 29 septembre au 1<sup>er</sup> octobre 2023. À son inscription, il devra remettre une copie de son permis à la CCTSA.

**11) Alcool :**

Aucun restaurateur ne peut vendre d'alcool.

**12) Bon voisinage :**

Il est interdit de faire de la postiche (démonstration criante sur les stands), de faire de la sollicitation ambulante ni de mettre de la musique ou d'utiliser un micro sous peine d'être expulsé du site. Sourire et respect des autres seront les mots clés de notre Oktobierfest.

### **13) Entretien et nettoyage :**

La Chambre de commerce et de tourisme offre à au restaurateur des espaces propres. Ce dernier s'engage à tenir, pendant l'Oktobierfest et après la fermeture du site, les lieux de son emplacement propre. Lors du démontage des kiosques, l'exposant s'engage à laisser son emplacement propre.

Pour tous les restaurateurs qui utilisent des plaques chauffantes, friteuses, BBQ, poêle, etc. Nous vous demandons de protéger votre plancher de kiosque avec du matériel absorbant pour empêcher les substances grasses de tâcher le plancher. **Sous peine d'assumer les coûts de nettoyage ou de peinture.** Merci de votre compréhension.

### **14) Bon fonctionnement du site :**

Tous les jours de l'Oktobierfest, le ou la responsable sera présent sur le site pour assurer le bon fonctionnement du site. Le restaurateur s'engage à respecter et écouter les consignes du responsable afin d'assurer le bon déroulement du marché. **Aucune attitude négative ne sera tolérée sur place et ce, tout au long de l'évènement.**

### **15) Respect des règlements :**

En cas de non-respect d'une ou plusieurs clauses du présent contrat, les décisions qui pourraient être prises par le ou la responsable de l'Oktobierfest ou par tout autre membre de la Chambre de commerce de Sainte-Adèle seront irrévocables et applicables sur le champ. L'organisation se garde le droit d'expulser un restaurateur qui ne respecte pas les règles établies par la direction de l'Oktobierfest 2023.

### **16) Publicité/Promotion :**

Le restaurateur donne le droit à l'organisation de l'Oktobierfest d'utiliser le nom et des photos de lui et de sa compagnie pour publiciser l'Oktobierfest.

### **17) Annulation et résiliation :**

Si pour toute raison, l'exposant doit annuler sa participation à l'Oktobierfest de Sainte-Adèle après le 1 septembre 2023 ou s'il ne se présente pas, aucun remboursement ni dédommagement ne pourra être fait par la Chambre de commerce et de tourisme de Sainte-Adèle.

Pour toute annulation n'entraînant pas de remboursement, il n'est pas possible d'utiliser ce montant comme crédit pour une prochaine édition de l'évènement ou tout autre activité de la Chambre de commerce.

La direction de la Chambre de commerce se réserve le droit de résilier un contrat en situation de force majeure et d'émettre un remboursement ou non.

Si la CCTSA décide d'annuler l'évènement dans son entièreté pour diverses raisons et à n'importe quel moment, tous les exposants seront avisés le plus rapidement possible par courriel. La Chambre de commerce de Sainte-Adèle se réserve 30 jours pour émettre les remboursements aux exposants inscrits au moment d'annuler l'évènement.

---

## **TARIFICATION**

### **INCLUSIONS AU CONTRAT**

- Entrée gratuite sur le site.
- 1 chapiteau 10'X14,5' et 1 table fournie.
- Vente d'objets promotionnels permise.
- Table supplémentaire à 20 \$ (pour les 3 jours)
- Électricité : 75\$+Tx besoins à préciser à l'inscription, **pas d'ajout sur place**

Coût pour un kiosque : 700 \$ + taxes

**TOTAL : 804,83 \$**

Glace non incluse

Pas de remboursement en cas d'annulation de votre part

### **18) Paiement**

Un dépôt de 50% est désormais requis afin de réserver son emplacement, avant le 15 mai 2023. La balance doit être payée avant le 1er septembre 2023. Si le paiement complet n'est pas reçu 30 jours après l'envoi de votre facture, la CCTSA se réserve le droit d'attribuer l'emplacement à un exposant sur notre liste d'attente.

*Pas de remboursement en cas d'annulation de votre part.*

### **19) Modalités de paiement**

ATTENDRE LA FACTURE AVANT D'ENVOYER LE PAIEMENT

Chèque à l'ordre de Chambre de commerce et de tourisme de Sainte-Adèle, à envoyer à CCTSA, au 1960 boul. de Ste-Adèle, Sainte-Adèle (QC) J8B 0K2.

Cartes de débit et de crédit acceptées, communiquez avec nous au 450-229-2644 poste 202 pour paiement.

## ÉLECTRICITÉ

Dans votre contrat, vous avez accès à 1 circuit de 1500W, ce qui équivaut à une prise électrique.



Pour chaque circuit excédentaire, un montant supplémentaire vous sera facturé.

**1500 W supplémentaire = 75 \$ + taxes**

À titre indicatif seulement		
Appareils électriques	Nombre de watts	Nombre de prise
Bouilloire	1000 W	1
Micro-ondes	1500 W	1
Gros grille-pain	1500 W	1
Réfrigérateur + lumières	1500 W	1
Plaque chauffante	1500 W	1
Friteuse	1550 W	1

### Exemple :

Vous avez un frigidaire, une friteuse et un micro-onde pour votre kiosque. Cela prend 3 prises électriques de 1500 watt chacune. Donc, la première prise est comprise avec le contrat et les deux autres sont à 75\$+taxes chacune. Vous devrez donc déboursier 172,46 en frais d'électricité.

**Tout frais électrique supplémentaire devra être payé en totalité avant l'ouverture, le vendredi 15h.**

**Attendre l'électricien avant de vous brancher sur le site**

### RENSEIGNEMENT GÉNÉRAUX DU CONTRAT

#### Termes de paiement :

Prendre note que votre place sera réservée officiellement sur réception de la moitié de votre paiement avant le 15 mai 2023. Dès le 16 mai 2023, nous communiquerons avec les restaurateurs en attente pour combler vos places.

L'autre moitié de votre paiement devra être acquittée avant le 1<sup>er</sup> septembre 2023, sans quoi des frais de retard pourront s'ajouter.

Aucun remboursement ne sera octroyé au désistement de l'exposant.

Tout frais électrique supplémentaire devra être payé en totalité avant l'ouverture, le vendredi 15h.

#### Aménagement de l'emplacement et électricité :

Chaque agroalimentaire doit, à son inscription, fournir à la Chambre ses besoins en énergie. La Chambre fera tout ce qui est en son pouvoir pour répondre aux exigences de chacun des exposants mais en aucun cas elle ne pourra être tenue responsable si, pour des raisons techniques, elle ne peut répondre aux dites exigences. Pas d'ajout électrique durant l'événement.

Lorsque vous serez prêts à brancher vos équipements, DEMANDEZ à ce que le responsable de l'électricité vienne à votre emplacement et ATTENDEZ SON BRANCHEMENT pour une meilleure logistique et pour ne pas endommager votre matériel, merci.

Chaque exposant est tenu responsable d'apporter ses rallonges électriques (prévoir entre 50 et 100 pieds), ses linges à nettoyer, ses sacs à ordures, ses poubelles, son extincteur, ses « power bars » et son « diable ».

**Attestation d'assurance et permis :**

Une police d'assurance avec responsabilité civile de 2 000 000\$, couvrant toute la période de l'Oktoberfest, est exigée, svp, la joindre à votre contrat lors de votre inscription. L'exposant s'engage également à être assuré pour le vol de biens. La CCTSA ne pourra pas être tenue responsable en cas de vol ou de détérioration de biens. Si l'exposant décide de ne pas se prévaloir d'une assurance, un formulaire de renonciation devra être signé.

L'exposant doit obligatoirement remettre une copie de son permis du MAPAQ lors de son inscription.

**Pour plus d'informations**

Marjolaine Paradis, coordonnatrice aux événements

Bur. 450-229-2644 Poste 201 / Cell. 819-217-5531

[evenements@sainte-adele.net](mailto:evenements@sainte-adele.net)

